

# 2023-2024

## DOCUMENT D'INFORMATION AUX PARENTS UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE VANGUARD



### Coordonnées du service de garde scolaire

#### Adresse postale:

5935 Chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Qc.), H4T 1C3

[sdg@vanguardquebec.qc.ca](mailto:sdg@vanguardquebec.qc.ca)

Ligne directe SGS (cafétéria): **514.747.5500** poste **2100**

Ligne directe **Responsable** du SGS: **514.747.5500** poste **2143**

**Préparé par:** Karine Tremblay, Technicienne Garde Scolaire.

Les règles de fonctionnement sont transmises au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée.

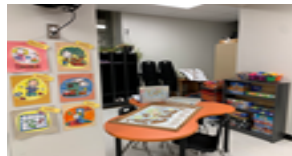
Date de la mise à jour: **Septembre 2023**

## CONTEXTE ET PARTICULARITÉS DU SERVICE DE GARDE

Comme l'école Vanguard dessert un très vaste territoire, les besoins en matière de transport peuvent varier considérablement d'une famille à l'autre. La très vaste majorité des élèves qui la fréquentent bénéficient d'un transport par autobus, mais ce n'est pas le cas pour tous. Le service de garde est ainsi conçu pour répondre aux besoins des familles qui ne bénéficient pas du transport scolaire. Il leur offre un service de qualité, avec des heures d'ouverture adaptées aux besoins des familles.

## OBJECTIFS DU SERVICE DE GARDE

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves pendant les heures où ils ne sont pas en classe;
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école;
- Fournir un lieu de jeux et d'apprentissage aux enfants;
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves;
- Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect, l'esprit d'échange et de coopération;
- Offrir un soutien supplémentaire aux familles qui ne peuvent bénéficier du transport scolaire en mettant à leur disposition un lieu sécurisé et stimulant où déposer leurs enfants avant le début des cours et les récupérer en fin de journée ou lors des journées pédagogiques.
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) après la classe par l'établissement d'un lieu de réalisation adéquat et par l'accès au matériel requis.



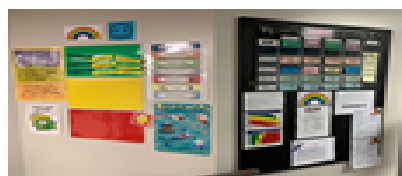
## PLATEFORME ÉDUCATIVE ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS

La plateforme éducative du service de garde de l'école Vanguard est conçue pour offrir aux enfants un environnement sûr et stimulant pour apprendre et grandir. Elle offre des activités diversifiées et des possibilités d'exploration pour encourager l'apprentissage et la curiosité.

Les enfants peuvent s'amuser et apprendre simultanément grâce aux activités proposées qui favorisent leur développement cognitif, physique, social et émotionnel. Ces activités permettent également aux enfants de consolider et de mettre en pratique les compétences transversales travaillées en classe, comme la collaboration, le respect des autres, l'autonomie et la responsabilité, ainsi que leur créativité. Des opportunités variées pour mettre en pratique ces compétences sont offertes tout au long de l'année scolaire par:

- **Les activités de routine:** elles ont lieu de façon quotidienne. Elles sont associées notamment à l'accueil, à l'hygiène, au dîner, à la collation et au départ.
- **Les activités libres:** jeux intérieurs ou extérieurs, collectifs ou individuels. Ils offrent la possibilité à l'élève de faire un choix parmi un certain nombre d'activités selon ses préférences du moment et permet l'utilisation de matériel varié et stimulant.
- **Les ateliers** (court et long terme): ces ateliers, offerts le midi ou en fin de journée, visent l'atteinte d'objectifs éducatifs (*bricolage, expression musicale, jeux coopératifs ou de société, scientifiques ou culinaires ou des projets plus élaborés tels que théâtre, improvisation, chorale, etc.*).
- **Les activités spéciales:** Elles prennent place à des moments particuliers de l'année. Ce sont les sorties éducatives et récréatives offertes aux journées pédagogiques. Ce sont aussi les projets associés à certaines fêtes comme Noël ou Halloween.
- **La période de travaux scolaires:** Permet aux élèves de faire leurs leçons et leurs devoirs au service de garde et d'obtenir le soutien nécessaire à leur exécution. Elle est précédée d'une période récréative et s'effectue dans une atmosphère calme et propice à la concentration (période de 30 minutes environ, quotidiennement).

**\* Surveillez l'horaire hebdomadaire affiché sur le babillard du SGS.**



## RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

- **Accueil et départ des élèves:** La porte d'accès pour le service de garde est située derrière l'école où un espace de stationnement est réservé pour les parents du service de garde (rue Isabey). L'enfant doit utiliser cette porte en tout temps. Il est interdit d'utiliser toute autre porte ou de circuler dans l'école. Le parent doit sonner pour qu'un membre de l'équipe aille à la porte pour accueillir l'enfant.

**Lors de l'accueil le matin**, il est fortement recommandé aux parents de venir reconduire leur enfant directement au local du service de garde pour des raisons de sécurité.

**Lors du départ**, seules les personnes indiquées dans la fiche d'inscription pourront quitter avec l'élève. Une preuve d'identité peut être exigée par le personnel du service de garde. Toute autorisation pour une nouvelle personne doit se faire par écrit. L'éducateur inscrit l'heure à laquelle l'élève quitte sur la feuille de présence. Pour tout changement lié à l'autorisation de quitter seul, les parents doivent obligatoirement remplir un document écrit et daté déterminant les nouvelles modalités choisies.

Ratio en service de garde: 1 éducateur pour 20 élèves

- **Horaire d'ouverture:**

Matin: **6h45 à 7h45**

Période du midi: **11h20 à 12h20**

Après-midi: **14h40 à 18h00**

Journées pédagogiques: **7h à 18h**

Semaine de relâche: **Le service de garde sera fermé du 4 au 8 mars 2024.**

Congés fériés: Le service de garde est fermé et aucun frais ne sera facturé.

- **Règles de vie au service de garde:** Au service de garde, nous avons les mêmes règles de vie, le même code vestimentaire et les mêmes valeurs que l'école ainsi que l'interdiction de l'utilisation d'équipements électroniques (cellulaire, Ipod, etc..) tels que mentionnés dans l'agenda scolaire de l'élève (Référence: page E-6 à E-10).
- **Période du midi:** Les élèves dîneurs sont sous la supervision des membres de l'équipe "Dîner & SDG". Une programmation d'activités variées est offerte aux élèves. Certaines activités parascolaires payantes sont aussi offertes aux élèves qui le désirent.

Ratio en surveillance du midi: 1 surveillant-animateur pour 33 élèves

- **Repas et collation:** Afin de respecter la Politique des saines habitudes de vie, il est recommandé d'offrir un dîner santé et équilibré. Un service traiteur est offert aux parents qui désirent bénéficier de ce service\*. Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école, soit sans noix et sans arachides. **Aucun partage de nourriture n'est autorisé.** \*Lors des journées pédagogiques, le service de traiteur est fermé.
  
- **Période de travaux scolaires:** Il n'y a pas de période officielle de devoirs avec tutorat, par contre le personnel éducateur demeure disponible pour un soutien auprès de l'enfant qui désire effectuer ses devoirs au service de garde et ce, dans un environnement calme et propice à la concentration. L'école offre un service de tutorat aux élèves pour un soutien académique plus ciblé: [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdteptRTvlw6qYzl8BjaxkyIrlr8qJeqMIBQE\\_BvNUusknPxg/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdteptRTvlw6qYzl8BjaxkyIrlr8qJeqMIBQE_BvNUusknPxg/viewform?usp=sf_link)
  
- **Journées pédagogiques et journées hors du calendrier scolaire.**

L'information et la procédure à suivre sont envoyées à tous les parents par courriel le mois précédent. Les inscriptions et paiements se font via le portail de l'école. Les sorties et les activités sont proposées en rotation;

1) **Journée thématique d'activités et d'animations** (par le personnel SGS) à l'école. Aucun minimum d'inscriptions n'est requis pour l'ouverture du service lors des journées thématiques à l'école.

2) **Journée avec sortie** (activité à l'extérieur de l'école).

Un minimum de 15 élèves est requis pour que la sortie soit maintenue. Si le nombre minimal n'est pas obtenu, le service de garde offre une journée thématique à l'école.

**Semaine de relâche:** Aucune activité n'est planifiée, le service de garde est fermé durant cette période.



## OPTIONS, TARIFICATION ET MODE DE PAIEMENT DU SGS.

Le service de garde de l'école Vanguard est un **service de garde subventionné** selon les conditions et normes prévues dans le cadre du **Règlement sur les services de garde en milieu scolaire** (I-13.3,r.11).

**Inscription et fréquentation** (régulière, sporadique ou de dépannage). Ce formulaire demeure accessible en tout temps. Le parent peut s'inscrire à tout moment durant l'année scolaire. Un préavis écrit doit être acheminé à la responsable du service de garde pour toute modification ou annulation du statut de fréquentation de l'enfant.

### Tarification et conditions de paiement:

- La facturation du service est mensuelle et calculée selon le nombre de journées d'école.
- Les journées pédagogiques ont une tarification spéciale qui inclut les frais de garde.
- Le paiement des frais de garde peut être acquitté par Internet via une institution bancaire.
- Pour tout paiement reçu, un relevé 24 est émis aux parents payeurs à la fin de l'année fiscale.

Fréquentation	Régulière	Sporadique	Dépannage	Journée pédagogique
Tarification*	9,20\$/jour	3,05\$/h	3,05\$/h	15,75\$/jour + le coût de l'activité + le transport
Conditions de paiement	Mensuel paiement par virement bancaire	Mensuel paiement par virement bancaire	Mensuel paiement par virement bancaire	Sur inscription. Paiement par carte de crédit via le portail de l'école. COBA

La fréquentation **régulière** est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à deux périodes ou plus par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, après les classes).

La fréquentation **sporadique** est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à une seule période par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, après les classes)

Une fréquentation de **dépannage** est la présence ponctuelle d'un élève, sans que le parent ait signifié son besoin récurrent au moment de l'inscription.

**Les frais de retard:** Les frais de retard (après 18h00) sont de 10,00\$ par tranche complète ou partielle de 15 minutes jusqu'au départ de l'enfant.

\* Ses montants feront l'objet d'une indexation annuelle au 1er juillet de chaque année.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### En cours d'année, il est important de:

- Aviser le personnel de toute modification en lien avec la santé de l'élève.
- Si l'élève doit prendre une médication durant les plages horaires du service de garde, il est important de remplir préalablement le formulaire prévu à cet effet. Celui-ci doit être remis avec le contenant original de la pharmacie, ainsi que l'étiquette du pharmacien.
- Le personnel du service de garde n'est pas autorisé à administrer des médicaments sans ordonnance.
- Pour éviter la contagion, un élève présentant des symptômes de diarrhée, de vomissements ou de fièvre sera retourné à la maison.
- En cas de blessure mineure, le personnel du service de garde appliquera les premiers soins.
- Les membres de l'équipe du service de garde sont formés et qualifiés en premiers soins.
- Chaque membre du personnel doit, tous les 3 ans, faire son renouvellement de certification de secourisme général.
- En cas de maladie ou d'un accident sérieux, un membre du personnel du service de garde contactera immédiatement l'assistance médicale, notamment en communiquant avec les services d'urgence ou Info-Santé. Les frais encourus par le service ambulancier sont à la charge du parent.

### ➤ **Suspension ou d'exclusion de l'élève:**

Les règles du code de vie de l'école s'appliquent durant les périodes offertes par le service de garde. Selon certaines situations, la direction d'école et la responsable du service de garde peuvent suspendre temporairement un élève fréquentant le service de garde. Le parent de l'élève concerné sera informé le plus rapidement de cette situation. Dans un cas de manquements majeurs et récurrents, la direction d'école peut interrompre de façon définitive l'accès au service de garde (expulsion).

### ➤ **Fermeture du service de garde en cas d'intempéries ou de force majeure:**

**Dans le cas d'une tempête de neige**, les annonces quant à la fermeture de l'école et du service de garde sont faites à partir de 6h00 aux stations de radio, sur le site web de l'école, par courriel et les réseaux sociaux. Le service de garde sera fermé pour la journée.

**En cas de problème majeur** obligeant la direction à fermer l'école, le SDG est également fermé. À titre d'exemples : panne d'électricité prolongée, manque de chauffage, bris d'une conduite d'eau, inondation, incendie ou toute autre situation jugée inacceptable.

**En cas de fermeture en cours de journée**, les parents seront contactés et devront venir chercher les enfants le plus rapidement possible. Si la situation l'oblige, les enfants seront localisés temporairement dans des locaux voisins à l'école.